DEPARTEMENT	REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAINE ET LOIRE	
CANTON	Liberté - Égalité - Fraternité
CHOLET II	
COMMUNE	
LYS-HAUT-LAYON	ARRÊTÉ DU MAIRE
COMMUNE DÉLÉGUÉE	Portant numérotage
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	

## Le Maire délégué de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS - commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-28 **VU** l'arrêté de délégation n°2020-19 en date du 09/06/2020

VST22017

**VU** la délibération n°164-2021 du Conseil Municipal de LYS-HAUT-LAYON en date du 25 novembre 2021 validant la dénomination de la rue Georges Brassens et de l'impasse Pic-Bœuf

**CONSIDERANT** que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

## **ARRETE**

Article 1: A compter de ce jour, les propriétés ci-dessous désignées feront l'objet de la numérotation communale ci-après et ses propriétaires et occupants devront utiliser l'adresse indiquée (création ou modification d'adresse) :

Commune déléguée	ANCIENNE ADRESSE			NOUVELLE ADRESSE				
	Réf. cadastrales	n°	Libellé voie	Réf. cadastrales	n°	Libellé voie	Commune déléguée	Commune
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0080_	40	rue des Courtils	286AR0080	7	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0083	8	chemin de Pic Bœuf	286AR0083	79	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0134	5300	chemin de Pic Bœuf	286AR0134	119	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0108	1	rue Jacques Brel	286AR0108	191	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0094	2	rue Jacques Brel	286AR0094	178	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0107	3	rue Jacques Brel	286AR0107	219	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0095	4	rue Jacques Brel	286AR0095	196	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0096	6	rue Jacques Brel	286AR0096	230	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0104	1	rue Georges Brassens	286AR0104	327	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0097	2	rue Georges Brassens	286AR0097	264	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON

Commune déléguée	ANCIENNE ADRESSE			NOUVELLE ADRESSE				
	Réf. cadastrales	n°	Libellé voie	Réf. cadastrales	n°	Libellé voie	Commune déléguée	Commune
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0103	3	rue Georges Brassens	286AR0103	333	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0098	4	rue Georges Brassens	286AR0098	274	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0102	5	rue Georges Brassens	286AR0102	343	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0099	6	rue Georges Brassens	286AR0099	308	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0100	8	rue Georges Brassens	286AR0100	332	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0101	10	rue Georges Brassens	286AR0101	342	rue Georges Brassens	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0073	10	chemin de Pic-Bœuf	286AR0073	123	impasse Pic-Bœuf	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0137	12	chemin de Pic-Bœuf	286AR0137	63	impasse Pic-Bœuf	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON
SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	286AR0079 286AR0136	14	chemin de Pic-Bœuf	286AR0079 286AR0136	43	impasse Pic-Bœuf	SAINT- HILAIRE- DU-BOIS	49310 LYS-HAUT- LAYON

- **Article 2**: Le numérotage comporte pour chaque voie ou lieu-dit une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.
- Article 3: La série des numéros d'une voie régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche, quel que soit le système de numérotation retenu.
- Article 4: La rue Georges Brassens et l'impasse Pic-Bœuf sont numérotées selon un système de numérotation métrique: les numéros qui sont attribués aux diverses propriétés représentent la distance en mètres qui sépare le début de la voie et l'entrée de l'habitation.
- Article 5 : Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en tôle vernissée de 10 centimètres de haut sur 15 centimètres de large portant le numéro de l'immeuble.
- La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut sur la boîte à lettres.
- Article 6: Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.
- Article 7: Les frais d'entretien, en dehors des cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires.
- Article 8: Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières. Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.
- Article 9 : Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 10: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 11: Le présent arrêté sera transmis au service du cadastre.

Article 12: Le présent arrêté annule et remplace tout arrêté pris précédemment.

A SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, Commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON Le 07/06/2022 Le Maire délégué, Fabrice MAILLET



